



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 30^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 novembre 2009, 15 heures.

Président : M. García González (Vice-Président)..... (El Salvador)

Sommaire

Point 40 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- c) Science et technique au service du développement (*suite*)

Point 54 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la Diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (*suite*)
- h) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

En l'absence de M. Park In-kook (République de Corée), M. García González (El Salvador), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures 10.

Point 40 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/62/L.12)

Projet de résolution relatif à la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

1. **M. Edrees** (Égypte), présentant le projet de résolution A/C.2/64/L.12, fait savoir à la Commission que la Bolivie (État plurinational de), les Comores, Cuba, l'Équateur, la Jamahiriya arabe libyenne, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Venezuela (République bolivarienne du) se sont joints à ses auteurs.

2. Le projet de résolution reflète le rapport du Secrétaire général (A/64/77-E/2009/13), qui montre que l'occupation israélienne du Territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, continue d'exacerber les difficultés économiques et sociales du peuple palestinien. La plupart des paragraphes du projet de résolution sont semblables à ceux de la résolution 63/201 de l'Assemblée générale, mais certains passages ont été amendés et actualisés, et une nouvelle disposition a été ajoutée : le douzième paragraphe préambulaire, qui prend note du récent rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la gravité de l'état de l'environnement dans la bande de Gaza, et souligne la nécessité de donner suite aux recommandations qui y sont formulées.

Point 50 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/64/L.11)

Projet de résolution sur le Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne

3. **M. Jafarov** (Azerbaïdjan), présentant le projet de résolution A/C.2/64/L.11, annonce que la Bulgarie,

l'Estonie, la République islamique d'Iran et la République de Corée se sont jointes à ses auteurs. Le projet de résolution porte principalement sur le renforcement de la connectivité et la nécessité de combler le fossé numérique grâce notamment à l'initiative relative à l'autoroute de l'information transeurasienne.

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite) (A/C.2/64/L.13)

Projet de résolution sur la Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

4. **M. Daoud** (Soudan) présente le projet de résolution A/C.2/64/L.13 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

c) Science et technique au service du développement (suite) (A/C.2/64/L.8)

Projet de résolution intitulé « Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles de l'information »

5. **M^{me} Markoff** (États-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution A/C.2/64/L.8, annonce que la Bulgarie, l'Estonie, la République de Corée et le Royaume-Uni se sont joints à ses auteurs.

Point 54 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [A/64/8 (Supplément No. 8)], A/64/65, A/64/260, A/64/317 et E/2009/80)

6. **M^{me} Tibaijuka** (Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), présentant le Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/64/8 (Supplément No. 8), le Rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement

du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/64/260), ainsi que le Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2009/80), déclare qu'au cours de l'année passée les capacités de coordination et de mise en œuvre du Programme pour l'habitat par l'ONU-Habitat ont été considérablement renforcées. Cependant, la crise économique et le nombre croissant de catastrophes naturelles liées aux changements climatiques menacent de réduire à néant bon nombre des avancées réalisées dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

7. Néanmoins, des signes encourageants ont montré que le Programme pour l'habitat jouissait d'une reconnaissance internationale accrue, notamment le message adressé par le Président des États-Unis Barack Obama à l'ONU-Habitat à l'occasion de la Journée mondiale de l'habitat et les événements organisés par le gouvernement des États-Unis et le Parlement européen pour marquer cette journée. Il est essentiel de faire mieux connaître et comprendre au public le Programme pour l'habitat pour permettre à l'ONU-Habitat d'attirer les investissements et de remplir son mandat.

8. La mise en place du Conseil d'administration en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale a été à cet égard une étape majeure. L'une des premières décisions du Conseil a consisté à réunir le Forum urbain mondial, qui est devenu le premier forum de discussion des questions d'urbanisation à l'échelle de la planète. L'ONU-Habitat envisage de recourir à ce forum pour faire progresser le Programme pour l'habitat grâce au lancement d'une nouvelle Campagne urbaine mondiale, qui s'inscrira dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

9. Dans le contexte des efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique, l'ONU-Habitat continue d'insister sur l'importance d'un soutien financier international aux plans locaux d'adaptation et d'atténuation et au transfert de technologie. Il souhaite également souligner les liens entre d'une part l'urbanisation rapide et chaotique et de l'autre l'urbanisation de la pauvreté, la volatilité des cours des produits de base et le changement climatique.

10. Rappelant que son mandat de Directrice exécutive prend fin en août 2010, M^{me} Tibaijuka tient à exprimer sa gratitude pour le soutien dont elle a

bénéficié tout au long de ces neuf années. Au cours de cette période, les pays donateurs ont considérablement accru leur financement en faveur de l'ONU-Habitat, qui a pu ainsi être totalement transformé et se trouve désormais en meilleure position pour remplir son mandat. Elle espère que l'élection de son successeur interviendra en temps opportun, car les retards enregistrés dans la phase de transition avaient été l'une des causes des résultats médiocres dans le passé.

11. **M. Ström** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, avec le soutien de **M. Mahiga** (République unie de Tanzanie), félicite la Directrice exécutive pour les nombreuses améliorations apportées à l'ONU-Habitat tout au long de son mandat.

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*) (A/64/65, A/64/81, A/64/83-E/2009/83, A/64/83/Add.1-E/2009/83/Add.1, A/64/259, A/64/489, A/C.2/64/9 et A/C.2/64/10)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (*suite*) (A/64/169, A/64/258, A/64/274, A/64/275 et A/64/301)
- b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (*suite*) (A/64/278)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (*suite*) (A/64/280)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (*suite*) (A/64/202)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (*suite*) (A/64/202 and A/64/379)
- f) **Convention sur la Diversité biologique** (*suite*) (A/64/202)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (suite) [A/64/25 (Supplément No. 25)]

h) Développement durable dans les régions montagneuses (suite) (A/64/222)

i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (suite) (A/64/277)

12. **M. Shin** Boonam (République de Corée) déclare que le changement climatique est un défi majeur pour le développement mondial durable et qu'il nécessite une réponse urgente de la part de la communauté internationale. Chaque occasion doit être saisie pour construire la volonté politique nécessaire à la conclusion d'un accord post-Kyoto à Copenhague. C'est pourquoi sa délégation félicite le Secrétaire Général pour la convocation du récent Sommet sur les changements climatiques à New York.

13. Pour faire progresser les négociations sur le changement climatique, son gouvernement a proposé la création, par les pays en développement, d'un registre des actions d'atténuation appropriées au plan national. Par ailleurs, en tant que Partie non visée à l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la République de Corée espère réduire significativement ses émissions de gaz à effet de serre et inciter ainsi les pays en développement à suivre son exemple. Elle envisage de consacrer environ deux pour-cent de son produit intérieur brut (PIB) à des programmes de croissance verte à faible intensité de carbone dans le cadre d'un plan national de croissance économique durable du point de vue environnemental.

14. La République de Corée reconnaît la nécessité urgente pour la communauté internationale de participer activement aux efforts visant à accroître l'accès à l'eau potable. À cet égard, son gouvernement se réjouit d'accueillir la dixième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui sera un forum de la lutte contre les effets néfastes de la sécheresse. Les questions relatives à l'eau étant directement en rapport avec le développement durable, les Nations Unies devraient également explorer les initiatives de coopération visant à renforcer la capacité de la communauté internationale à répondre aux crises liées à l'eau.

15. Enfin, son gouvernement soutient l'organisation d'un événement de haut niveau sur le développement durable en 2012, une opportunité de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Action 21 et de discuter de l'introduction de politiques de croissance verte à faible intensité de carbone.

16. **M. Khan** (Pakistan) déclare que la vision partagée de la communauté internationale en matière de lutte contre les changements climatiques devrait reposer sur les principes essentiels suivants : d'abord, les pays développés devraient respecter leurs engagements en matière de réduction de leurs émissions et convenir d'objectifs à moyen et long terme plus ambitieux; deuxièmement, le monde dans son ensemble devrait passer aux technologies à faibles émissions de carbone permettant une forte croissance économique; et troisièmement, un accord devrait être conclu sur les ressources financières nécessaires pour combattre le changement climatique et le rôle déterminant à jouer par le secteur public.

17. Le succès des négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dépendra de plusieurs facteurs clés, dont la conclusion d'un accord entre les pays développés sur la réduction de leurs émissions à un niveau proportionnel à leurs responsabilités historiques; l'instauration de nouveaux arrangements institutionnels permettant aux pays en développement de financer leurs efforts d'adaptation et de réduction des émissions; l'octroi par le service public d'un financement supplémentaire pour renforcer l'actuel Fonds d'adaptation; un accord visant à tirer profit de la flexibilité des droits de propriété intellectuelle pour promouvoir le transfert des technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement; et la prévention de tout protectionnisme commercial.

18. Son gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures pour lutter contre les changements climatiques, notamment au travers de ses initiatives de promotion des technologies à faibles émissions de carbone, de l'efficacité énergétique et du reboisement. Cependant, il faudrait un financement approprié de la part de la communauté internationale pour faciliter la transition du Pakistan à une économie à faible intensité de carbone.

19. Les Nations Unies devraient jouer un rôle central pour faire progresser l'action mondiale menée en

faveur du développement durable, notamment eu égard à la nécessité pour la communauté internationale d'apporter une réponse intégrée et coordonnée aux défis nouveaux et émergents. Dans ce contexte, sa délégation espère une décision rapide quant à l'organisation d'un événement de haut niveau consacré au développement durable en 2012, salue les efforts soulignant la nécessité d'un développement durable dans les régions montagneuses et soutient l'adoption d'une approche scientifique pour aider les pays à élaborer leurs stratégies de prévention des catastrophes naturelles et mieux s'adapter aux effets négatifs du changement climatique.

20. En tant que membre du Groupe consultatif de Ministres ou représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement, récemment créé, le Pakistan attend la poursuite des délibérations sur les recommandations du groupe au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale.

21. **M. Hirsch** (Norvège) déclare que des engagements plus ambitieux s'avèrent indispensables pour garantir le succès des prochaines négociations sur le changement climatique à Copenhague. Si les pays développés doivent prendre en charge une quote-part significative des ressources complémentaires nécessaires au financement des mesures d'adaptation et d'atténuation, les grands pays en développement, les plus avancés, devraient également convenir d'actions concrètes, mesurables et vérifiables. La Norvège a proposé d'extraire plus de ressources financières du marché international du carbone, par le biais de la mise aux enchères de quotas. Elle est également d'avis qu'un nouveau régime international sur le climat pourrait stimuler le développement et l'utilisation des technologies de capture et de conservation du carbone à l'échelle mondiale.

22. Les efforts à moyen et long terme de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts sont d'une importance cruciale, compte tenu du rôle vital que peuvent jouer les écosystèmes forestiers dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Norvège continue d'allouer des fonds substantiels à la protection et à la gestion durable des forêts dans les pays en développement, notamment dans le cadre de programmes menés par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il est essentiel pour ces organisations de coopérer étroitement pour faire le

meilleur usage possible de l'expertise et des capacités du système multilatéral.

23. La Norvège pourrait également financer la préparation d'un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, consacré à la gestion des risques liés aux événements extrêmes et aux catastrophes naturelles.

24. La biodiversité en termes de flore, de bétail et de gibier est la richesse des pauvres. Cependant, les changements climatiques menacent de réduire encore la biodiversité et de mettre en péril la sécurité alimentaire. En coopération avec les Nations Unies, la Norvège a organisé une série de conférences sur la diversité biologique dans la ville de Trondheim; la sixième conférence de ce type se tiendra en février. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de 2010 devrait conduire à la définition de nouveaux objectifs pour améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres du monde.

25. Si la communauté internationale convient d'organiser un événement de haut niveau sur le développement durable en 2012, celui-ci doit être tourné vers l'avenir, ciblé et ne pas chevaucher ou nuire au travail de la Commission du développement durable ou d'autres organes intergouvernementaux. Il pourrait aussi être l'occasion d'aborder des thèmes complémentaires tels que l'économie verte, les questions liées à l'eau et la réforme du système international de gouvernance environnementale.

26. **M^{me} Bruell-Melchior** (Monaco) déclare que Monaco a une longue tradition de promotion de la protection de l'environnement. Le Prince Albert II a encore renforcé cet engagement avec la création d'une fondation consacrée au changement climatique, à la biodiversité et aux questions liées à l'eau. Grâce aux efforts combinés de la fondation, des politiques nationales et de la coopération internationale, Monaco promeut une gestion durable et équitable des ressources naturelles et soutient le développement de solutions innovantes et éthiques visant à améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables. La Principauté est déterminée à apporter son soutien plein et entier aux conventions sur l'environnement des Nations Unies.

27. Sa délégation félicite le Secrétaire général pour avoir réuni le récent Sommet sur les changements climatiques et mis en lumière la situation des pays les plus vulnérables. Elle souligne que les pays en

développement doivent être en mesure de s'adapter aux effets néfastes du changement climatique et qu'un accord contraignant, s'inscrivant dans la continuité de l'esprit du Protocole de Kyoto, doit être conclu à Copenhague. À cet égard, sa délégation salue la décision prise lors de la troisième Conférence sur le climat d'instaurer un cadre mondial pour les services climatologiques.

28. Il est indispensable que la communauté internationale fasse montre de la même ambition en 2010, Année internationale de la biodiversité. Le prochain événement de haut niveau sur la biodiversité devrait donner l'élan politique nécessaire pour fixer de nouveaux objectifs lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, prévue au Japon en octobre 2010.

29. La volonté de réaliser le développement durable nécessite un soutien financier approprié. L'aide publique au développement (APD) doit s'accompagner d'investissements à long terme visant à renforcer les capacités des pays en développement, notamment via le transfert de technologie.

30. À la lumière des récentes crises mondiales, l'importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des petits exploitants agricoles dans les pays en développement, notamment des femmes, ne saurait être méconnue. À cet égard, sa délégation souhaite se joindre à l'appel du Groupe des 20 (G 20) pour que la reprise économique soit fondée sur une nouvelle économie verte.

31. Elle rappelle enfin que Monaco est, depuis plusieurs années, un membre actif du Groupe d'appui à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles et a mis en œuvre sa plateforme nationale SIPC en 2009. Monaco continuera ainsi de contribuer à l'assistance humanitaire d'urgence.

32. **M. Ahmed** (Bahreïn) déclare que les catastrophes survenues en 2008 ont fait plus de 236.000 victimes, affecté plus de 200 millions de personnes et causé plus de 180 millions USD de dommages. Ces chiffres démontrent bien la nécessité, aux plans national et international, de trouver les moyens de prévenir les risques de catastrophe et d'en atténuer les conséquences.

33. Ces catastrophes, dues pour la plupart au changement climatique et généralement inévitables, ont

essentiellement touché des pays en développement, et plus particulièrement ceux à faibles revenus, dépourvus des technologies sophistiquées telles que les systèmes d'alerte précoce, susceptibles de les prévenir d'un danger imminent avant qu'il ne se produise. L'adaptation au phénomène des changements climatiques devrait faire partie intégrante de la pratique locale et les populations doivent y être sensibilisées et mettre en place un cadre national d'action pour encourager la participation à la prévention des risques de catastrophe.

34. Les pays en développement, et notamment les petits États insulaires en développement, dont Bahreïn, sont concernés par la relation entre le changement climatique et la montée du niveau des mers et les risques y afférents; les États en développement ne disposant pas d'un accès à la mer risquent également de subir des pertes économiques engendrées par des aléas naturels. D'où la nécessité de respecter les obligations définies dans la Déclaration de Hyogo et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, dont le but est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes, et d'aider les pays en développement vulnérables ou déjà frappés par des catastrophes durant la phase de transition qui doit les conduire à un relèvement matériel, social et économique durable.

35. Sa délégation salue le rapport du Secrétaire général (A/64/280) et convient avec lui de la nécessité d'accélérer la mise en œuvre systématique de l'ensemble des objectifs énoncés dans le Cadre d'action de Hyogo et d'allouer des contributions adéquates au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, qui a reçu approximativement 7,6 millions USD en 2008 pour soutenir les résultats conjoints des partenaires de la Stratégie, y compris le *Rapport d'évaluation globale sur la réduction des risques de catastrophe*. Les 17 et 18 mai 2009, Bahreïn a accueilli une réunion à laquelle a participé le Secrétaire général dans le cadre du lancement du *Rapport d'évaluation globale sur la réduction des risques de catastrophe* avec la coopération des Nations Unies. Bahreïn a contribué à hauteur de 1 million USD à la publication biennale du Rapport d'évaluation globale, préparé dans le cadre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, qui traite de la protection de la vie et des biens contre les catastrophes naturelles, des gaz à effet de serre, des tremblements de terre, des

inondations et de la montée du niveau des mers, phénomènes ayant tous un impact sur les politiques et la planification du développement durable à tous les échelons. Les vingt recommandations formulées dans le rapport sont à l'évidence du plus haut intérêt, notamment en ce qui concerne la prise de conscience de la gravité des risques et de l'importance de leur prévention, la participation des gouvernements, l'engagement des États à l'égard des recommandations du rapport et la création de centres de télédétection chargés de suivre les risques de tremblement de terre, d'inondation et d'ouragan.

36. Il évoque à cet égard le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe qui, lors de sa seconde session organisée à Genève en juin 2009, a souligné la nécessité d'efforts conjoints pour prévenir les risques de catastrophe, d'une adaptation au changement climatique et d'un renforcement des actions aux plans local et communautaire. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères de son pays a annoncé la mise en place par le Conseil de coopération des États arabes du Golfe d'un centre de prévention des catastrophes naturelles, qui aura son siège au Koweït.

37. **M. Khair** (Soudan) déclare que la Commission du développement durable, lors de sa 17^e session, a reconnu l'impact de la crise financière actuelle sur les pays en développement et souligné la nécessité de veiller à ce qu'ils disposent des ressources financières, de la technologie et des capacités pour mettre en œuvre l'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. Le Soudan, le plus grand pays d'Afrique et le plus diversifié, souffre des effets négatifs du changement climatique. La majeure partie de la population dépend de l'écosystème fragile du pays, confronté à des sécheresses et inondations récurrentes affectant la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et la santé publique. Sa délégation est d'avis que le changement climatique doit être discuté dans le contexte du développement durable, avec l'adoption d'une approche intégrée, équilibrée et coordonnée du développement économique et social et de la protection de l'environnement.

38. Les pays les moins responsables des changements climatiques souffrent le plus de leur impact et fondent de grands espoirs sur la réussite de la Conférence sur le changement climatique de Copenhague. Celle-ci ne peut être mesurée qu'à l'aune du respect des

engagements énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto et de l'assistance fournie par la communauté internationale aux pays en développement pour traiter les conséquences de l'évolution du climat.

39. L'objectif du Programme national d'action pour l'adaptation de son pays était de trouver les moyens de faire face à l'évolution du climat, en accord avec les priorités nationales de développement économique, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau et de la santé publique, tout en tenant compte de la croissance démographique rapide. Les catastrophes naturelles, de par leurs effets secondaires, sapent les économies et les sociétés, engendrent le chômage, des déplacements de population, l'inflation, la dégradation de l'environnement et la prolifération d'épidémies. L'expérience du Soudan dans la lutte contre la sécheresse en Afrique orientale a montré que les catastrophes naturelles ne pouvaient pas être traitées en faisant abstraction des facteurs économiques, sociaux et politiques; une approche globale et intégrée des menaces posées au développement durable est indispensable.

40. Le Soudan soutient les activités prévues dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité et a participé aux préparatifs de la 10^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Les modalités de mise en œuvre doivent être abordées de manière efficace si nous voulons atteindre les objectifs. À cette fin, l'intervenant souligne la nécessité d'une aide financière et technique nouvelle et complémentaire au bénéfice des pays en développement, y compris au travers du Fonds pour l'environnement mondial.

41. En conclusion, le Soudan attend de pouvoir contribuer au Sommet du développement durable proposé pour 2012, qui devrait fournir l'occasion de lancer des mesures innovantes.

42. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) déclare que les pays en développement ont besoin d'aide pour atténuer les effets du changement climatique. Son pays soutient le rôle moteur joué à cet égard par les Nations Unies et le consensus autour de la Convention-cadre en tant que plateforme mondiale de toutes les initiatives en matière de changement climatique.

43. Les stratégies nationales du Kazakhstan sont en phase avec les efforts mondiaux. Son pays est inscrit à l'Annexe I du Protocole de Kyoto; a défini l'année

1992 comme année de base; et s'est engagé à maintenir ses émissions en-dessous du niveau de 1992 pour la période 2008 à 2012. Dans ce contexte, sa délégation invite instamment les membres de la Commission à soutenir l'inclusion à l'ordre du jour de la Conférence de Copenhague d'un point sur l'amendement de l'Annexe B du Protocole de Kyoto. En tant que Partie visée à l'Annexe B, le Kazakhstan pourrait définir ses propres unités de quantité attribuée, en préparation du régime post-Kyoto.

44. Il convient de ne pas laisser passer l'opportunité que représente la Conférence de Copenhague. Son pays pourrait collaborer avec d'autres à la création d'un environnement à faible taux de carbone pour le futur, et cherche à développer un système international d'adaptation dans lequel les pays avancés mettraient leurs ressources technologiques à disposition pour venir en aide aux pays en développement. Le Kazakhstan est d'avis qu'un recours plus vaste à un mécanisme simplifié pour un développement propre permettrait de promouvoir des initiatives nationales respectueuses de l'environnement en matière d'énergie.

45. Les technologies énergétiques efficaces doivent être améliorées et partagées et des sources d'énergie alternatives développées. Le Kazakhstan s'est engagé à produire 5% de sa consommation énergétique en utilisant ce type de sources.

46. **M. Sergeev** (Belarus) déclare que le Belarus considère le développement durable et l'atteinte des OMD comme une priorité majeure. Sa stratégie nationale pour le développement durable jusqu'en 2020 repose sur une approche intégrée visant à l'atteinte de ces objectifs. Cependant, en raison des menaces qui pèsent sur la réalisation des OMD, le renforcement de la coopération au sein de la communauté internationale est devenu essentiel.

47. La communauté internationale a également comme objectif clé l'amélioration de la sécurité énergétique. C'est pourquoi le Belarus appelle les États membres à poursuivre leurs travaux afin d'élaborer un programme énergétique pour les Nations Unies.

48. Le Belarus souhaite apporter une contribution pratique aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique. Malheureusement, cette approche n'a pas toujours bénéficié du soutien d'autres pays, notamment ceux qui ont fait état de leur intérêt à lutter contre le changement climatique mais qui n'ont pas encore

ratifié l'Annexe B du Protocole de Kyoto. Le Belarus a été le premier pays à proposer un amendement, et s'est engagé volontairement à réduire de 5% ses émissions de gaz à effet de serre. Le Belarus est reconnaissant aux 17 pays qui l'ont déjà ratifié et appelle l'ensemble des parties au Protocole de Kyoto à accomplir les procédures internes nécessaires pour son entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

49. À cet égard, il appuie la suggestion émise par la délégation du Kazakhstan d'inclure la question de la ratification de l'amendement à l'Annexe B à l'ordre du jour de la prochaine Conférence sur les changements climatiques de Copenhague. Sa délégation espère également que la Conférence mènera à l'établissement d'un nouveau régime pour lutter contre le changement climatique dans la période post-Kyoto qui démarre en 2012.

50. Les Nations Unies devraient jouer un rôle clef en étendant l'usage de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. À cet égard, sa délégation prend acte du rôle important joué par le dialogue thématique interactif de l'Assemblée générale sur "L'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables", organisé le 18 juin 2009. Les participants à ce dialogue ont émis un certain nombre de propositions concrètes sur le développement de la coopération internationale dans le domaine énergétique, notamment la création d'un mécanisme facilitant l'accès aux technologies énergétiques de pointe.

51. La Communauté internationale devrait maintenant adopter des mesures pratiques spécifiques pour promouvoir le recours systématique à ces technologies. À cette fin, le Secrétaire général devrait recueillir les propositions existantes concernant les moyens, pour les pays en transition et en développement, d'améliorer l'accès aux technologies liées aux énergies nouvelles et renouvelables. Les recommandations finales pourraient ensuite être soumises à l'Assemblée générale. Ces travaux faciliteraient la création d'un mécanisme équitable prenant en compte les intérêts de l'ensemble des pays.

52. **M. Lwin** (Myanmar) déclare qu'en dépit de l'importance du suivi de la collaboration inter-agences effectué par le Conseil des chefs de secrétariat, il convient désormais de prendre des mesures pour lever les derniers obstacles à la mise en œuvre au niveau national, y compris la participation de l'ensemble des

acteurs, l'échange des meilleures pratiques et des leçons tirées, et une APD supplémentaire destinée aux pays en développement.

53. Les politiques de développement du Myanmar, qui couvrent son important secteur sylvicole, intègrent les principes de durabilité. Sa politique sylvicole garantit la satisfaction des besoins locaux et la gestion durable de la forêt et inclut des mesures de prévention de la déforestation et de dissuasion de l'usage incontrôlé de bois de feu.

54. Son pays développe le pilier de son économie, l'agriculture, dans le but d'éradiquer la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire. Les exploitants agricoles sont incités à adopter de nouvelles techniques et bénéficient d'aides sous forme de variétés de semences à haut rendement, de prêts ou de support technique. Des efforts ont également été entrepris pour éradiquer la pauvreté dans les régions frontalières ou reculées et pour réduire les disparités entre les zones rurales et urbaines.

55. Le pays développe son secteur énergétique pour assurer des approvisionnements stables aux entreprises, aux industries et aux zones rurales. Son objectif est d'atteindre l'autosuffisance énergétique à l'issue des projets hydroélectriques planifiés. La coopération régionale dans le domaine énergétique assurerait une plus grande sécurité et durabilité grâce à la diversification, au développement et à la conservation des ressources, à la continuité des approvisionnements et à l'efficacité énergétique et à des technologies véritablement écologiques.

56. L'évolution du climat a conduit à une recrudescence de catastrophes naturelles de plus en plus dévastatrices. Il est urgent d'agir car les efforts des États pour aboutir à un développement durable et réaliser les objectifs de développement risquent d'être réduits à néant. Bien que les États soient en charge de leur propre développement, le principe de responsabilités communes mais néanmoins différenciées doit s'appliquer aux changements climatiques. Le Myanmar espère que des engagements forts et ambitieux seront pris lors de la Conférence sur les changements climatiques de Copenhague, et qu'un accord concret, global et contraignant sera conclu.

57. **M. Barbalić** (Bosnie-Herzégovine) déclare que son pays soutient la poursuite de la collaboration entre les pays développés et en développement, notamment en matière de renforcement des capacités et de transfert

de technologie. Une coopération internationale à long terme est indispensable pour permettre aux pays en développement de lutter contre les changements climatiques, particulièrement dans les domaines des technologies propres d'utilisation des combustibles fossiles et d'énergies renouvelables. Il convient d'allouer des ressources à l'éducation de la population mondiale afin que la jeunesse d'aujourd'hui puisse contribuer dans le futur à l'effort global indispensable pour intégrer les sources d'énergies propres.

58. La Bosnie-Herzégovine est consciente de son énorme potentiel en matière d'énergie verte, que ce soit la biomasse, l'énergie solaire ou éolienne. Le pays a œuvré avec ses voisins à la création d'un marché régional de l'énergie. Les problèmes liés à l'accès à la technologie et à l'expertise et aux coûts élevés de mise en œuvre des nouveaux développements seront surmontés grâce à une coopération internationale accrue.

59. **M^{me} Prorok** (Ukraine) souligne le rôle de coordinateur de la Commission du développement durable, et espère une coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les agences concernées des Nations unies et d'autres institutions, y compris les commissions régionales. La Commission a réalisé des progrès importants en matière de développement agricole durable et l'Ukraine attache une grande importance à ses futurs travaux concernant les transports, les produits chimiques, l'industrie minière, la gestion des déchets et la consommation et production durables. Membre de la Commission pour la période 2009 à 2012, l'Ukraine est prêt à travailler plus étroitement avec les autres membres pour remplir son mandat.

60. Bien qu'ayant conscience de l'importance des défis nationaux et internationaux, l'Ukraine continue de faire face aux problèmes environnementaux liés à l'accident de Tchernobyl et aura bien du mal à atteindre un développement global durable. Elle espère que la communauté internationale appuiera ses efforts nationaux à cet égard, notamment par une assistance financière.

61. L'Ukraine est profondément préoccupée par le changement climatique et les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur les forêts, l'agriculture, le développement sur un plan général et la production énergétique. Les efforts du Secrétaire général pour focaliser l'attention mondiale sont les bienvenus et la

Conférence de Copenhague devrait être fructueuse. Lors du Sommet sur le changement climatique organisé en septembre, le Président de l'Ukraine a proposé l'élaboration d'un document international qui contiendrait une constitution environnementale mondiale. Son pays a fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020 et de 50 % d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 1990. Les pays développés et en développement, notamment ceux dont l'économie est dans une phase de transition, doivent avoir la possibilité d'appliquer des formules différentes pour calculer leur réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de prendre en considération leurs spécificités en terme de développement et de macro-économie. Un mécanisme international de transfert des technologies à faible taux de carbone dans ce domaine aiderait à lutter contre les changements climatiques.

62. La biodiversité et les écosystèmes naturels sont d'importants facteurs d'atténuation du changement climatique et des efforts doivent être engagés au plan international pour défendre la Convention sur la Diversité biologique. Au niveau national, la politique environnementale de l'Ukraine insiste particulièrement sur la création du fonds ukrainien pour les réserves naturelles.

63. **M^{me} Chibesakunda** (Zambie) déclare que les crises mondiales dans les domaines de l'économie, de l'alimentation et du pétrole ainsi que le changement climatique montrent que le paradigme du développement doit suivre une voie durable. Malheureusement, les progrès dans l'atteinte des objectifs fixés dans l'Action 21, la Déclaration de Rio, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre de l'Action 21 et les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable continuent d'être entravés par manque de ressources financières, de renforcement des capacités et de transfert de technologie.

64. La Zambie n'atteindra probablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'environnement durable en raison de sa dépendance à l'égard de la bioénergie. Pour éviter d'autres problèmes de déforestation et de dégradation des sols, le pays cherche un soutien international pour développer des centrales hydroélectriques à énergie propre.

65. Compte tenu de l'importance accordée par la communauté internationale au changement climatique

et à la Conférence de Copenhague, elle doit allouer des ressources pour mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et celle sur la Diversité biologique, car les actions requises en vertu de ces instruments contribueront grandement à la lutte contre le changement climatique.

66. Une agriculture durable permettant d'augmenter la production afin de lutter contre la crise alimentaire sans pour autant nuire à l'environnement est l'une des priorités de la Zambie en matière de développement durable. Son plan stratégique de développement agricole avait notamment pour objectif de traiter les problèmes de dégradation des sols et de désertification. La Zambie se félicite de la Déclaration ministérielle de haut niveau de Windhoek relative à la réalisation d'une révolution verte durable en Afrique; seule la Convention sur la lutte contre la désertification pourrait faciliter l'atteinte de cet objectif, en aidant les pays à lutter contre la dégradation des sols et la désertification. Sa délégation se félicite des efforts du Secrétariat de la Convention pour mettre en œuvre le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention et appelle tous les partenaires à faire en sorte que la Convention apporte une réponse stratégique aux défis mondiaux que sont l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le changement climatique.

67. La Zambie est un pays africain pilote pour le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies. Les pays à fort couvert forestier, attirant moins les investissements et ayant peu de perspectives de crédit carbone peuvent tirer profit de cette approche pour réduire la déforestation et méritent un soutien international. Le pays n'atteindra probablement pas l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité d'ici 2010 et œuvre à la définition d'une nouvelle cible, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique. Il participera aux activités de l'Année internationale de la biodiversité, 2010, et soutient l'organisation d'un événement de haut niveau sur la biodiversité le 20 septembre 2010.

68. La Zambie souligne que la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques doit impérativement aboutir à des résultats équitables : les pays développés devraient prendre la tête de la réduction des émissions et les pays en développement bénéficier d'une aide stable et d'envergure leur

permettant de mettre en œuvre les mesures d'adaptation et les actions d'atténuation.

69. Compte tenu de son importance, la question du développement durable nécessite une réponse hors du commun. Le nouveau pacte écologique mondial, prôné par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ne deviendra une réalité que si les exigences spécifiques des pays en développement sont pleinement prises en compte.

70. **M^{me} Pessôa** (Brésil) déclare qu'en dépit d'une meilleure compréhension du processus de développement au cours des trente dernières années, le développement durable n'est pas encore une réalité, la mondialisation n'a pas apporté de réponse aux défis qu'il pose, les ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'Action 21 font défaut et l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement est menacée par les crises que la communauté internationale n'a pas su prévenir. Néanmoins, la situation n'appelle pas un nouveau paradigme, mais plutôt la mise en œuvre du développement durable en tant que cadre global des réponses aux défis mondiaux.

71. Les efforts pour appliquer les accords environnementaux multilatéraux doivent se traduire par des engagements lors de la Conférence sur les changements climatiques de Copenhague, reflétant des responsabilités communes mais néanmoins différenciées et les capacités respectives, ainsi que les responsabilités historiques en matière d'émissions, dans le strict respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Par ailleurs, sans un régime international légalement contraignant et l'inversion de la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité, l'Objectif 7 "assurer un environnement humain durable" ne sera pas atteint en raison de l'interdépendance de ses trois piliers. De même, l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim ne sera pas possible sans enrayer la désertification et la dégradation des terres.

72. Le cadre global du développement durable nécessite des moyens adéquats pour sa mise en œuvre ; l'accès à la technologie et le transfert de cette dernière ; l'élimination des subventions et des pratiques d'externalisation des coûts ; une réforme des institutions de Bretton Woods et la mise en place d'une gouvernance internationale du développement durable.

73. **M. Dah** (Côte d'Ivoire) déclare que les événements météorologiques de plus en plus fréquents et extrêmes, tels que les sécheresses et les inondations, traduisent la réalité de l'évolution du climat. Paradoxalement, les pays en développement souffrent le plus des conséquences des changements climatiques, alors qu'ils contribuent le moins aux émissions de gaz à effet de serre. Ces pays sont confrontés à un double défi : s'assurer un développement économique durable tout en participant aux efforts internationaux de lutte contre ce phénomène. Pour les pays africains notamment, le changement climatique sape leurs efforts visant à éradiquer la pauvreté et réduit leur probabilité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

74. En tant que pays dont l'économie repose pour l'essentiel sur l'agriculture, la Côte d'Ivoire est parfaitement consciente des ravages que peut causer le changement climatique, elle soutient pleinement les initiatives régionales et mondiales pour le combattre et a entrepris des projets de recherche nationaux et régionaux pour en atténuer l'impact humain et environnemental. La Côte d'Ivoire promeut également les investissements en recherche environnementale et dans des projets de mécanisme de développement propre et a lancé une grande action de reboisement combinant des options de plantation individuelles, privées et publiques.

75. L'évolution du climat n'est pas seulement un problème environnemental, elle a également une incidence sur le développement et doit être traitée d'une manière globale dans une perspective de développement durable. La lutte contre le changement climatique est un aspect essentiel des stratégies de réduction de la pauvreté et les tendances actuelles au gaspillage menant à l'appauvrissement des ressources environnementales doivent être inversées. Il appartient à la communauté internationale et aux agences d'aide multilatérales et bilatérales de veiller à ce que les investissements privés et publics soient canalisés vers des initiatives davantage respectueuses du climat. L'assistance à la lutte contre le changement climatique ne doit pas avoir d'incidence négative sur le respect des engagements en matière d'aide publique au développement.

76. Sa délégation espère que la Conférence de Copenhague produira des stratégies efficaces, ainsi qu'un cadre financier et un mécanisme de transfert de technologie bénéficiant aux économies émergentes.

Elle salue également la création de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables dont le siège est à Masdar, dans les Émirats arabes unis. Cette agence offre un cadre juridique et institutionnel adéquat pour identifier une alternative réaliste aux combustibles fossiles et facilitera la promotion d'un développement durable à l'échelle mondiale.

77. **M. Al-Dhanhani** (Émirats arabes unis) déclare que les trois piliers du développement durable — le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement — sont menacés par les crises économiques et financières mondiales et les effets négatifs du changement climatique. Si les États sont responsables de leur propre développement durable et des politiques et stratégies d'éradication de la pauvreté au plan national, un partenariat mondial est également indispensable pour permettre aux pays en développement de répondre aux défis posés dans ces domaines et d'atteindre leurs objectifs de développement. Les Émirats arabes unis se sont engagés à offrir leur assistance et continueront de soutenir les efforts de développement des Nations Unies tout en maintenant leurs contributions régionales, bilatérales et directes dont bénéficient plus de 90 pays en développement.

78. Compte tenu du nombre considérable d'habitants des pays en développement qui n'ont pas accès à des services énergétiques modernes et de l'impact de cette situation sur l'environnement et l'économie, une action internationale urgente est nécessaire pour promouvoir un usage plus large de sources d'énergies nouvelles et renouvelables. Parallèlement, la demande future en énergie ne doit pas affecter les plans de développement des pays. Pour les Émirats arabes unis, le développement d'une industrie de l'énergie renouvelable est une priorité absolue. Ils emploient leurs revenus pétroliers pour investir dans des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique et de sources telles que le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité et la géothermie. Ils ont promulgué une législation pour lutter contre le changement climatique, mené dans les écoles des actions de sensibilisation à un environnement propre et aux énergies renouvelables et s'attachent activement à construire une économie à faible taux d'émissions de carbone. Le gouvernement a alloué 150 millions USD à la recherche sur les énergies et l'environnement et facilité des partenariats entre les diverses parties prenantes pour parvenir à un environnement national et

mondial durable. L'initiative de Masdar qu'a prise le pays est le fruit de la coopération entre les secteurs privé et public dans le domaine des énergies renouvelables, de la conservation de la nature, du développement d'une industrie des énergies renouvelables et durables et de projets pilotes dans les technologies propres. L'objectif national est de produire 7 % de la consommation énergétique par le biais de ces technologies, y compris l'hydrogène, d'ici à 2020. Dans le cadre de sa stratégie d'utilisation des sources d'énergies propres et de réduction des émissions, les Émirats arabes unis vont également construire une centrale utilisant l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

79. Les Émirats arabes unis, fiers d'accueillir l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (AIER), espèrent que la promotion des investissements en matière d'énergies renouvelables dans les pays en développement contribuera à l'instauration d'un développement durable et à l'atteinte des objectifs convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Ils appellent la communauté internationale à suivre une approche inclusive et non-sélective des politiques énergétiques et des besoins en développement, qui promeut l'efficacité énergétique au travers de la technologie, soutient la recherche sur les énergies fossiles propres tout en s'efforçant de réduire effectivement les gaz à effet de serre.

80. Les partenariats internationaux sont indispensables pour aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Les Émirats arabes unis placent beaucoup d'espoir dans la réunion à haut niveau sur le développement durable, prévue en 2012, qui pourrait renforcer la coopération et les partenariats entre les nations dans le but d'instaurer le développement durable et de réaliser les OMD.

81. **M^{me} Ellis** (Australie) déclare que son pays s'est engagé à travailler avec les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble pour répondre aux défis posés par le développement durable et les changements climatiques. Il a mis en place à cet effet un programme d'aide, en collaboration avec des partenaires bilatéraux et la communauté internationale. L'Australie s'est dotée d'un programme national d'envergure pour mettre en œuvre le programme Action 21. Elle apprécie grandement les travaux de la Commission du développement durable et son rôle

dans la réalisation des objectifs de développement durable, et attend avec intérêt un événement de haut niveau sur le développement durable en 2012.

82. Le changement climatique, défi majeur posé à l'humanité, exacerbe les pressions environnementales et accentue l'urgence d'une action internationale. En préparation de la Conférence de Copenhague, les dirigeants doivent s'investir davantage dans les négociations, car il est reconnu que le changement climatique peut freiner la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En tant qu'acteur clé des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, M. Rudd, Premier ministre australien, participera activement à ces discussions.

83. Il est indispensable de stabiliser les émissions à 450 particules par million, afin de limiter le réchauffement planétaire lié aux activités humaines à 2°C, ce qui requiert des réductions significatives de la part des économies avancées d'ici à 2020. Les pays en développement doivent s'engager à ralentir l'augmentation de leurs émissions, avant une éventuelle baisse du niveau absolu. Au plan mondial, les émissions ne doivent plus connaître de pic après 2020.

84. Les décisions audacieuses qui sont à prendre sont des opportunités et non des menaces. Les émissions peuvent être réduites tout en maintenant une croissance économique forte. Le modèle économique de l'Australie montre que si tous les pays coopèrent à la réduction des émissions, le revenu moyen des habitants des pays en développement pourrait être multiplié par cinq au moins d'ici à 2050.

85. L'Australie est d'avis qu'un système de programmes nationaux permettrait une flexibilité suffisante pour trouver un terrain d'entente entre les pays développés et ceux en développement. Le financement est un autre aspect important de tout accord international. Les pays développés pourraient allouer des fonds publics pour aider les pays en développement à transformer leurs économies et à s'adapter au changement climatique. L'Australie s'est engagée à augmenter ses financements publics même au-delà de la phase post-2012 du Protocole de Kyoto.

86. De nouvelles technologies sont nécessaires, parallèlement aux mécanismes permettant leur accessibilité au monde entier. L'Australie est au premier plan de ces efforts, grâce à son Institut mondial de capture et de stockage du carbone, censé aider à la

réalisation de l'objectif du Groupe des Huit qui est de développer des projets pleinement fonctionnels visant à démontrer la technologie et renforcer les capacités dans les pays en développement. Au plan national, l'Australie a lancé de nouvelles initiatives pour étendre l'usage des énergies renouvelables, réduire la pollution en carbone, elle s'est fixée pour objectif d'utiliser 20 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020, et soutient les efforts de recherche, de développement et de démonstration d'énergies générant peu d'émissions de carbone et disposant d'un volet "solaire".

87. L'Australie encourage toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à faire en sorte que la Conférence de Copenhague aboutisse à une décision ambitieuse permettant la réduction des effets néfastes du changement climatique et la réalisation des objectifs de développement durable.

88. **M. Kuymizakis** (Malte) déclare que Malte a reconnu l'importance des changements climatiques en 1988, en a fait état devant l'Assemblée générale, et continue de jouer un rôle moteur pour en faire une priorité. La Conférence de Copenhague est en tête de l'ordre du jour international et lors du Sommet sur les changements climatiques, les dirigeants du monde entier ont convenu qu'il s'agissait du défi le plus urgent et le plus critique posé à l'humanité.

89. Le changement climatique est un phénomène à l'échelle planétaire, il affecte toutes les régions et pays, développés ou en développement. Les petits États insulaires, tels que Malte, sont particulièrement vulnérables, et leur développement socio-économique est menacé par les événements météorologiques extrêmes, la raréfaction des précipitations et la montée du niveau des mers.

90. Consciente de ces défis, Malte soutient le rôle moteur de l'Union européenne dans la lutte contre le changement climatique. Le pays n'est pas visé à l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques mais a fait part de son intention d'y être inscrit et de s'engager sur des objectifs d'émission dans le cadre du protocole de Kyoto. Son gouvernement a pour ambition de réduire de 20 % les émissions de dioxyde de carbone d'ici 2012, soit huit ans avant l'objectif de 2020.

91. Le changement climatique entraîne des inondations dans des zones côtières fortement peuplées, des pénuries d'eau potable, des pertes de

récoltes et autres conséquences de l'intrusion des eaux salines. Les réinstallations et les migrations ont commencé, au risque de menacer la paix et la sécurité internationales.

92. Malte est hautement vulnérable aux effets néfastes du changement climatique. Située dans une zone de transition caractérisée par des étés chauds et des hivers doux, l'île est touchée par le réchauffement des températures et la montée du niveau de la mer, les modifications des modèles pluviométriques, la pénurie d'eau, le prolongement des périodes de canicule et les événements météorologiques plus extrêmes. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la santé, exposer davantage de zones à la sécheresse et à la désertification et diminuer les stocks piscicoles de la Méditerranée.

93. Le changement climatique devrait réduire les ressources en eau dans les pays du sud de la Méditerranée, ce qui affecterait tout particulièrement Malte, une île aux ressources peu abondantes. Le gouvernement a pris des dispositions pour moderniser et améliorer son réseau de distribution d'eau et ses infrastructures de désalinisation de l'eau de mer. Des politiques ont été mises en place pour assurer la pérennité de l'utilisation des eaux souterraines et un accent particulier a été placé sur l'éducation dans le domaine de la conservation de l'eau. Contrairement à d'autres pays qui augmentent leur approvisionnement en eau, Malte a adopté des mesures fiscales pour stimuler les entreprises du secteur privé qui œuvrent dans le secteur de l'eau. Le pays a foi en la durabilité environnementale et encourage les secteurs privé et public à s'y engager.

94. En conclusion, il appelle l'ensemble des pays à faire des efforts concertés lors du processus de négociation sur le changement climatique, et à engager des actions fortes et immédiates menant à un accord à Copenhague sur l'après-2012.

95. **M. Chenje** [Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)], parlant au nom du Directeur exécutif du PNUE, dresse un large tableau des questions abordées dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies (A/64/83-E/2009/83). Le Directeur exécutif, saluant le rapport très complet du Corps commun d'inspection, répondra aux douze recommandations dans un rapport à venir. Il reconnaît l'ampleur des recherches

entreprises et le caractère stratégique du rapport et de ses recommandations. Les conclusions et recommandations appellent les États Membres à améliorer la gouvernance environnementale. Le Directeur exécutif a mis le rapport à la disposition des gouvernements et fait des exposés sur son contenu au Comité des représentants permanents à Nairobi. Il a par ailleurs invité l'auteur du rapport M. Inomata, à en exposer le contenu et les conclusions devant le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, en février 2009.

96. Le Conseil d'administration, par une décision prise lors de sa 25^e session, a pris acte du rapport et créé un groupe consultatif de haut niveau chargé " de présenter une liste d'options pour l'amélioration de la gouvernance internationale de l'environnement au Conseil à sa onzième session extraordinaire, l'année prochaine en février, en vue de fournir des contributions à l'Assemblée générale des Nations Unies "; Le processus consultatif et les conclusions subséquentes tirées par le Conseil d'administration /Forum ministériel mondial pour l'environnement lors de sa onzième session extraordinaire " concourront au suivi par l'Assemblée générale des mesures figurant dans le paragraphe 169 du Document final du Sommet mondial de 2005 ".

97. Le Directeur exécutif est d'avis que les États Membres devraient envisager sérieusement des réformes de plus grande envergure susceptibles de faciliter l'instauration d'un pilier " environnement " fort, capable de relever les multiples défis et de tirer profit des opportunités émergentes. A titre d'exemple, dans le contexte du renforcement des capacités et de l'appui technologique, le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités pourrait être adopté par l'Assemblée générale comme outil central d'action à l'échelle du système. Le Directeur exécutif soutient le concept d'une orientation politique à l'échelle du système en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable et est prêt à explorer les défis et opportunités dans le cadre du Conseil des Chefs de Secrétariat pour la coordination et le Groupe de gestion de l'environnement du système des Nations unies.

98. Il soutient pleinement la nécessité d'une stratégie à moyen terme sur l'environnement à l'échelle du système et le rôle du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement dans l'adoption d'une telle stratégie. Cependant, la stratégie

à moyen terme 2010-2013 du PNUE a été élaborée en tant qu'outil de mise en œuvre de son programme pour l'environnement et nécessiterait de ce fait d'être révisée en vue d'une adoption et d'une mise en œuvre par l'ensemble du système. Le Directeur exécutif appuie pleinement la recommandation de proposer des modalités qui permettent aux États Membres de formuler et d'administrer de manière plus satisfaisante leurs accords multilatéraux dans le domaine environnemental, sans pour autant créer un secrétariat indépendant pour chaque Convention, démarche qui ne ferait que renforcer la fragmentation et contribuer au manque de cohérence de la gouvernance internationale de l'environnement.

99. Une cohérence à l'échelle du système en matière de gouvernance environnementale fait défaut depuis longtemps. Une approche étape par étape et des mesures ambitieuses s'avèrent nécessaires. Des changements progressifs et une réforme institutionnelle de plus grande envergure ne sont pas mutuellement exclusifs et pourraient être menés de concert.

La séance est levée à 16 h 05.